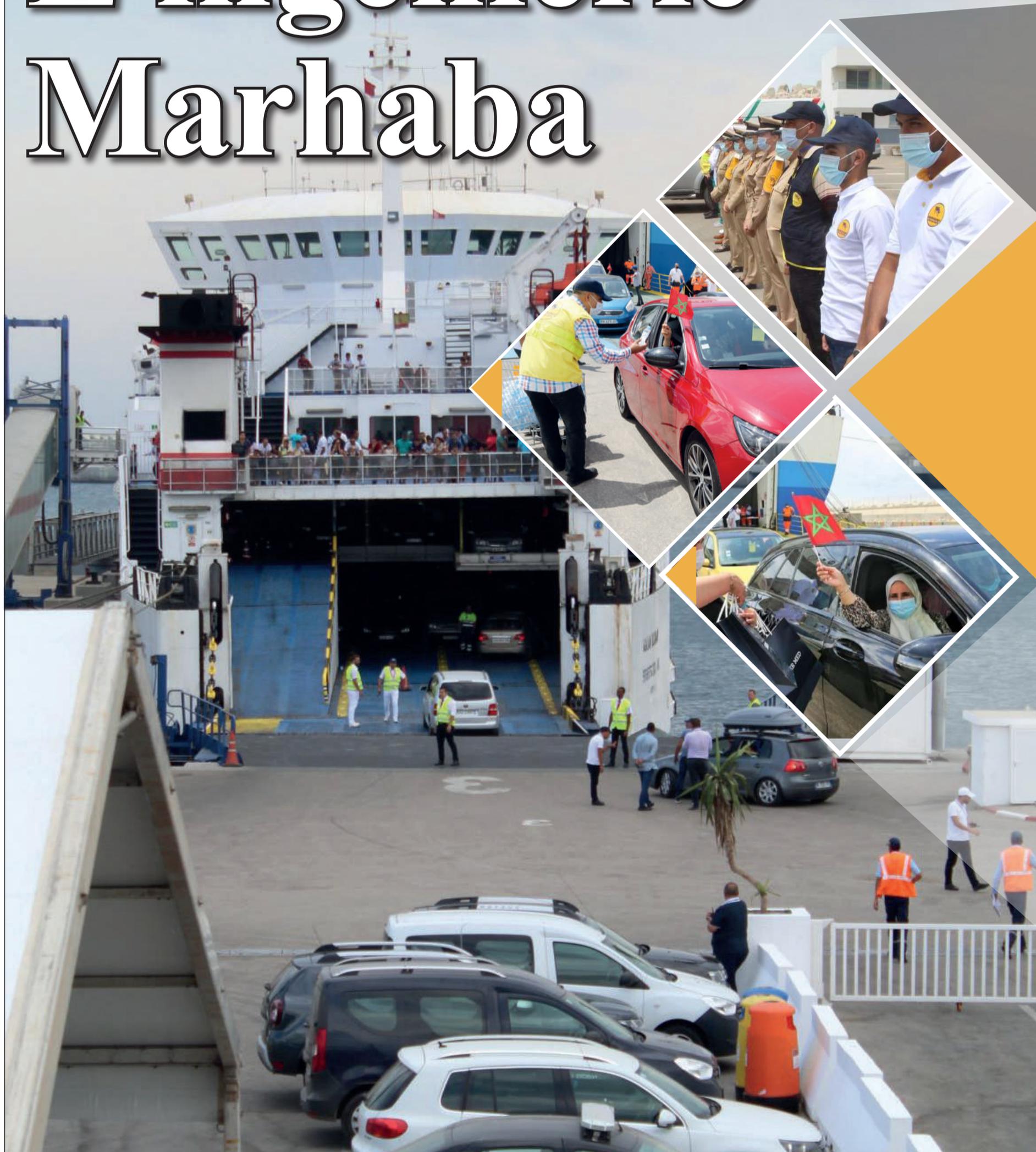


L'ECONOMISTE



Système de Management de la Qualité certifié ISO 9001 version 2015 par BUREAU VERITAS MAROC

L'ingénierie Marhaba



Opération Marhaba: Nouveaux records



Le ministre du Transport a récemment fait état d'une augmentation de près de 28% du nombre des arrivées des MRE par les différents points de passage, en comparaison avec la même période de l'année dernière. Depuis le début de l'opération Marhaba 2023 le 5 juin dernier, «nous pouvons dire que le transit se passe globalement dans de bonnes conditions», a-t-il affirmé (Ph. L'Economiste)

- **Le nombre des arrivées en hausse durant les premières semaines par rapport à l'année dernière**

- **Les transferts de fonds atteignent un nouveau pic à fin mai dernier**

- **Les lourdeurs et complexités administratives ont la peau dure**

QUELQUES semaines après le lancement officiel de l'opération Marhaba 2023, les MRE continuent de battre les records pour la 2e année consécutive, après la difficile période de la crise Covid. Il y a quelques jours, le ministre du Transport a fait état d'une augmentation de près de 28% du nombre des arrivées par les différents points de passage, en comparaison avec la même période de l'année dernière. Depuis le début de l'opération Marhaba 2023 le 5 juin dernier, «nous pouvons dire que le transit se passe globalement dans de bonnes conditions», selon les déclarations du ministre du Transport devant les parlementaires.

Dans le détail, Marhaba s'étale sur la période allant du 5 juin au 15 septembre. La Fondation Mohammed V, qui chapeaute cette opération, a activé le dispositif d'accueil global, au Maroc, mais aussi dans les pays de rési-

dence. Au total, 24 sites d'assistance et d'accompagnement ont été déployés, dont 18 opérationnels au Maroc et 6 à l'étranger, notamment dans les ports européens de Gênes, Sète, Marseille, Algésiras... Au cours de la saison estivale de l'année dernière, le trafic s'est élevé à 3,2 millions de voyageurs, 558.000 véhicules, réalisé par une flotte de 33 navires. Pour cette année, le département du Transport a prévu une flotte de 32 bateaux, mobilisés pour opérer sur 12 lignes maritimes, pour relier les ports marocains, espagnols, français et italiens. Au total, 538 traversées hebdomadaires sont programmées, avec une capacité totale de près de 501.000 passagers et 136.000 voitures chaque

semaine. Interpellé récemment par les parlementaires, le ministre du Transport a reconnu que les billets de transport ont augmenté comparativement à 2019, à l'instar de ce qui s'est passé à l'international, notamment à cause de l'inflation. Il avait également annoncé que son département a appelé les compagnies maritimes à réduire leurs tarifs pour l'opération de transit.

En plus de la forte affluence des MRE lors de cette saison estivale, la communauté marocaine établie à l'étranger a également battu de nouveaux records en matière de transferts de fonds. A fin mai dernier, ces flux se sont établis à près de 45,17 milliards de DH, contre 39,29 milliards de DH

la même période l'année dernière, soit une hausse de 14,9%. En 2021, ces transferts avaient atteint un pic de 93,7 milliards de DH sur toute l'année. Selon un rapport du CESE sur cette communauté, ces transferts ont enregistré, tout au long de la dernière décennie, une croissance soutenue de 6% par an, «supérieure au taux de croissance de l'économie nationale». Pour le CESE, cela s'explique par plusieurs facteurs, dont l'intensification de la solidarité familiale à la suite du confinement de 2020, l'amélioration des taux officiels de change, la réorientation des transferts vers des circuits formels, la réduction relative des coûts de transfert... □

M.A.M.

Insatisfaction

CHACQUE année, les membres de la communauté marocaine établie à l'étranger se retrouvent pris au piège des lourdeurs administratives. Plusieurs rapports ont mis l'accent sur le fait que «l'accès aux services administratifs marocains, que ce soit depuis le pays de résidence ou sur le territoire national, figure parmi les motifs d'insatisfaction les plus fréquemment évoqués». Le Souverain avait insisté sur l'importance de fluidifier l'accès aux services administratifs, que ce soit au niveau consulaire, ou dans les administrations marocaines durant la période estivale. Selon le CESE, malgré les efforts fournis ces dernières années, des difficultés continuent d'altérer la qualité des services au profit des Marocains du monde. Ce conseil a pointé notamment l'inégal maillage géographique du réseau consulaire, son décalage par rapport aux nouvelles destinations des migrations marocaines, la faiblesse des moyens mis à disposition, comme l'inadaptation de certains locaux et l'insuffisance du personnel qualifié... S'y ajoute la pression saisonnière qui conduit, durant la période des vacances, au dépassement des capacités humaines et organisationnelles dédiées à l'accueil des MRE au niveau des administrations. Le rapport du CESE a également mis l'accent sur la complexité de la coordination entre les services consulaires et les autres services administratifs qui perpétuent la lenteur et la redondance des procédures ainsi que la longueur des délais d'accès aux services administratifs les plus élémentaires. Parmi les pistes proposées pour inverser la tendance: l'urgence de mettre en place une plateforme digitale unique assurant l'interopérabilité entre tous les intervenants de l'écosystème destiné aux MRE. □



AMANTI, service gratuit en ligne, met à la disposition du grand public une plateforme de recherche et de demande de restitution à distance des avoirs en déshérence* consignés à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

Allez sur www.amanti.ma
ou téléchargez l'application **AMANTI**
ou appelez le **05 30 10 43 31**

Et vérifiez si vous êtes bénéficiaire d'avoirs en déshérence auprès de la CDG !

*** Avoirs en déshérence :**

Sommes « non réclamées » issues de comptes bancaires marocains inactifs, transférées à la CDG après 10 ans d'inactivité, dans l'attente d'être restituées aux ayants droit ou prescrites auprès de l'Etat après 5 ans, en vertu de la Loi 103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

أمانتي
AMANTI
الأموال الراكدة
AVOIRS EN DÉSHÉRENCE
GROUPE CDG



Pour plus
d'informations



Pour le Maroc Avenir

Marocains du monde

Des liens très forts avec «le bled», mais...

• L'envie de s'investir dans le développement du pays est exprimée

• A condition de régler ce qui ne va pas

• Lourdeurs administratives, corruption, clientélisme... les griefs

CHACQUE été, l'actualité nationale se focalise sur le retour au bercail des Marocains du monde. Cette année, trois millions de compatriotes devraient venir au Maroc, selon les prévisions de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger qui pilote l'opération Marhaba. Une aubaine pour les compagnies maritimes et aériennes, les établissements touristiques et les commerces. Déjà, les Marocains résidant à l'étranger (MRE) contribuent à l'économie du pays par le biais du transfert de fonds qui se sont élevés, en 2022, à 100 milliards de DH. Ces Marocains d'ailleurs, qui sont-ils finalement? Uniquement des machines à cash? «La diaspora n'est pas seulement un vecteur de devises que le Maroc utilise à dessein, elle représente également un gisement de compétences et de talents que l'on peut mettre au service de notre pays», répond Jamal Belahrach, président de la Maison de la diaspora. De fait, beaucoup de MRE ont investi dans différents secteurs de l'économie marocaine tout en apportant savoir-faire et expertise, traduisant les liens qui unissent la diaspora avec sa mère-patrie. Si avec les première et seconde générations d'émigrés ma-



La vitalité du lien entre les Marocains du monde, toutes générations confondues, et le Maroc peut s'observer lors des compétitions internationales. La composition et les succès de l'équipe nationale de football à la Coupe du monde au Qatar illustrent l'attachement à leur pays et la contribution de leurs talents à son rayonnement mondial (Ph.DR)

Les Marocains du monde en chiffres

Continent	Femmes	Hommes	Total
Afrique	88.245	124.214	212.459
Amérique	65.959	8.3323	149.282
Asie	108.414	94.319	202.733
Australie	501	508	1.009
Europe	1.969.678	2.557.965	4.527.643
Total	2.232.797	2.860.329	5.093.126

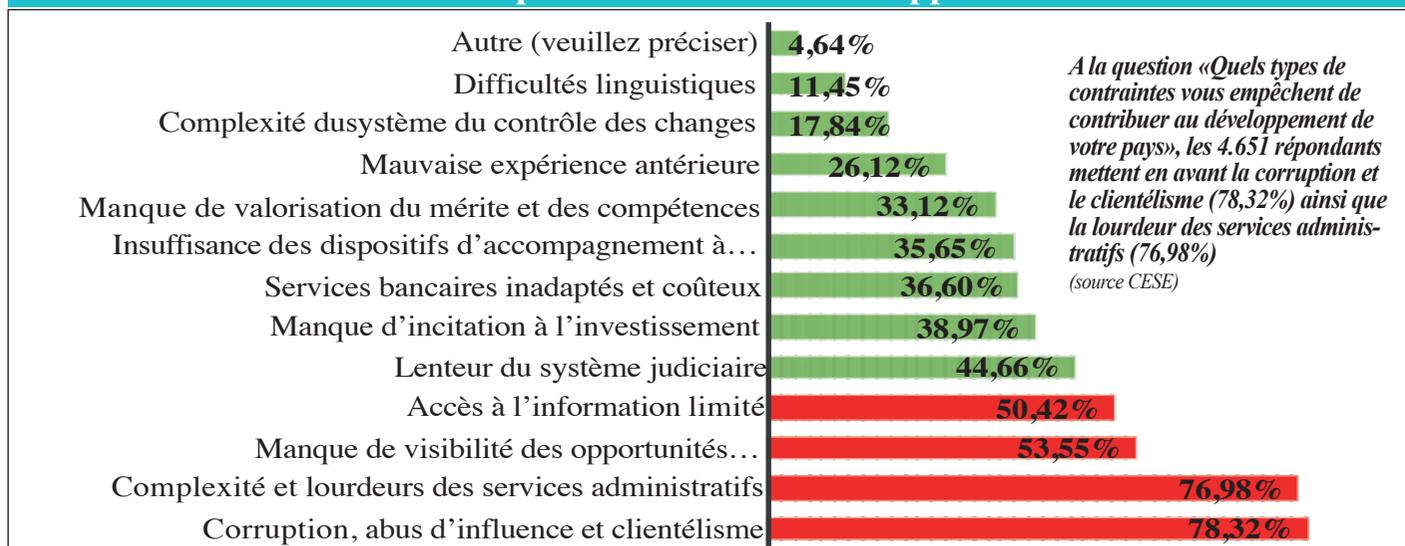
Si l'Europe accueille la majorité de l'émigration marocaine (89%), les Marocains sont désormais présents dans plus de 100 pays. La communauté marocaine établie à l'étranger s'élève à plus de 5 millions de membres (Source: CESE)

rocaïns, le lien avec le Maroc était «indéfectible», est-ce toujours le cas des troisième et quatrième générations éparpillées aujourd'hui sur les cinq continents? Pour y répondre, le Conseil économique, social et envi-

ronnemental (CESE) a lancé une grande consultation, du 8 au 29 octobre 2022, sur la plateforme digitale de participation citoyenne «Ouchariko», via un questionnaire, publié en arabe, anglais, allemand, français,

espagnol, italien et néerlandais. 4.651 personnes vivant dans 53 pays y ont répondu. Ce travail a fait l'objet d'un avis intitulé «Renforcer le lien intergénérationnel entre les Marocains du monde (MdM) et le Maroc: les chances et les défis» et adopté en session extraordinaire en novembre 2022. «Les défis sont nombreux. Si les liens avec le pays sont très forts, seulement un jeune sur cinq affirme lier son futur avec le Maroc. Et d'un autre côté, un jeune Marocain sur trois a envie de le quitter. Cela doit nous faire réfléchir sur notre environnement et régler ce qui ne va pas», avait déclaré le président du CESE, Ahmed Reda Chami, lors de la présentation de cette saisine le 30 janvier dernier, à l'occasion du lancement de la Maison de la diaspora. Dans cet esprit, les problématiques, les visions et les recommandations retenues par le Conseil s'articulent autour de quatre axes: Connaître et mieux comprendre la communauté des MdM, mieux les servir et les protéger, mieux accueillir leurs talents et leur contribution au développement du Maroc, et enfin co-construire avec toutes les composantes le rayonnement du Royaume. En clair, «il s'agit de contribuer à mieux connaître et comprendre les MdM afin que le pays puisse compter à la fois plus et mieux pour eux, sur eux et avec eux», explique le CESE.

Perception des freins au développement

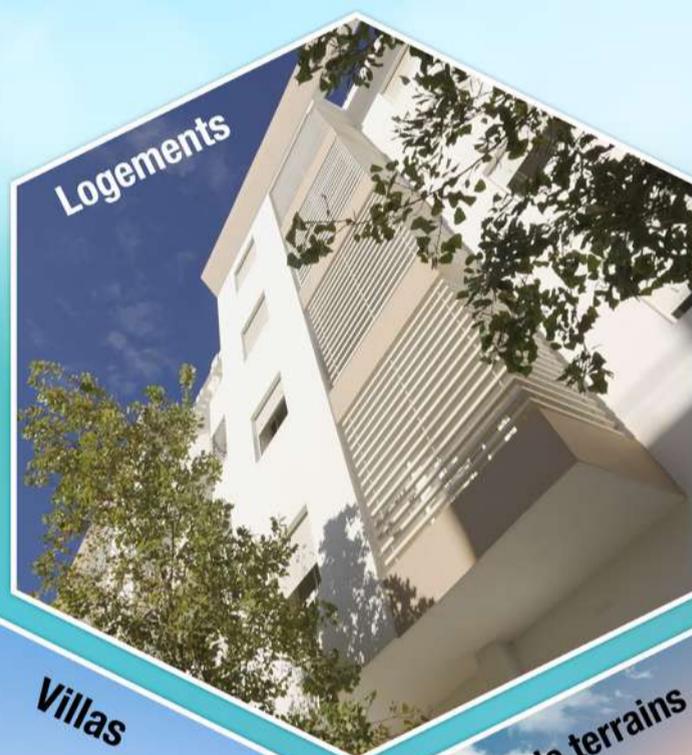


(Voir suite en pages VI&VII) ➡➡➡

Jusqu'au **20 Septembre** 2023

Saïf **AL OMRANE,**

**PROFITEZ DE NOS OFFRES
EXCEPTIONNELLES*
À DES PRIX COMPÉTITIFS**



080 100 15 16
PRIX D'UNE COMMUNICATION LOCALE


**Groupe
al omrane**

www.alomrane.gov.ma

**+ DISPOSITIF D'ACCUEIL SPÉCIAL
MAROCAINS DU MONDE** DANS NOS AGENCES

Marocains du monde:

(Suite de la page IV)



■ Connaître et comprendre la diaspora

La diaspora marocaine est estimée à 6,5 millions de personnes dont 5,1 inscrites sur les registres consulaires, à fin avril 2021. Les MdM représentent près de 15% de la population total du Royaume et contribuent à plus de 7% au produit intérieur brut (PIB). Si l'Europe reste le principal continent d'accueil, les Marocains sont aujourd'hui présents dans plus de 100 pays. La France demeure en tête avec plus d'un million de personnes en 2020. Suivent l'Espagne, l'Amérique du Nord, le Canada, l'Italie, les pays du Golfe et les pays nordiques (Suède et Norvège). Les raisons de l'expatriation sont essentiellement liées au travail et aux études. Historiquement masculine, la population marocaine est désormais composée de 44% de femmes. «Les MdM ont un niveau d'instruction plus élevé que la moyenne de la population du Maroc. Plus du tiers (33,5%) ont atteint le niveau d'enseignement supérieur dont une proportion de femmes (44,7%) supérieure à celle des hommes (28,4%). Le tiers (33,7) a un niveau d'études secondaires et environ 16% le niveau primaire», détaille le CESE.

Interrogés sur les relations qu'ils entretiennent avec le pays d'origine,



plus des deux tiers des répondants (65,22%) ont qualifié leurs liens avec le Maroc de «forts». Ces liens, explique le CESE, se traduisent par des visites familiales, des séjours touristiques ou de nature professionnelle (investissement, commerce, interventions auprès d'entreprises ou dans le cadre de projets de coopération. Les

autres liens ont trait à la culture et aux actions de solidarité. «La vitalité du lien entre les MdM et le Maroc peut s'observer lors des compétitions internationales. La composition et les succès de l'équipe nationale de football à la Coupe du monde au Qatar illustrent l'attachement du MdM à leur pays, de la contribution de leurs talents à

son rayonnement mondial», souligne le CESE. Toutefois, cet attachement reste «relatif». Quand on questionne les MdM sur la possibilité d'un retour au Maroc, une grande majorité admet n'avoir «pas de projet de retour, ni d'investissement». Pourquoi? S'ils plébiscitent les institutions (le Roi et la monarchie), l'identité nationale, les

«Le regard de la société marocaine sur la diaspora doit changer»

L'Economiste: Dans son discours du 20/8/22, le roi a rappelé que le Maroc avait besoin de tous ses enfants et de toutes ses compétences à l'étranger. En tant que président de la Maison de la diaspora, pensez-vous que le temps est venu de réécrire la relation du Maroc avec sa diaspora?

- Jamal Belahrach: Sa Majesté a toujours été proche de sa diaspora et ce depuis son accession au trône.

«Il s'agit de ne pas décevoir les attentes ou les aspirations de cette communauté qui aujourd'hui a envie de co-construire l'avenir de son pays», souligne Jamal Belahrach (Ph. F.Alnasser)



Le discours du 20 août dernier a invité l'ensemble des parties prenantes à tenir compte d'un monde qui change et, partant, à repenser le paradigme de la relation avec la diaspora marocaine et, par voie de conséquence, à établir une nouvelle stratégie et une feuille de route plus adaptée aux nouvelles générations et à leurs attentes. Le regard de la société marocaine sur la diaspora doit changer. Aujourd'hui, la diaspora n'est pas seulement un vecteur de devises que le Maroc utilise à dessein, mais elle représente également un gisement de compétences et de talents que l'on peut mettre au service de notre pays.

- Comment?

- Le temps est venu de repenser cette relation pour pouvoir conserver un lien durable avec les générations actuelles et futures. L'inv-

tation du 20 août dernier de Sa Majesté est une priorité absolue qui doit prendre forme rapidement afin de ne pas décevoir les attentes ou les aspirations de cette communauté qui aujourd'hui a envie de co-construire l'avenir de son pays. Avec presque 6 millions d'âmes, la diaspora marocaine fait partie des grandes diasporas dans le monde et les 113 milliards de transferts annuels est un indicateur qui ne doit pas laisser indifférent pour changer de narratif.

- À votre avis, qu'attend-on au juste de ces compétences?

- Tout d'abord, il est heureux que le Maroc ait enfin pris conscience qu'il disposait d'une diaspora talentueuse avec des compétences diverses et variées et cela s'est particulièrement manifesté durant la Covid. Par ailleurs, il est fondamental de passer de la logique d'attente d'un retour potentiel à comment travailler avec ces talents et ces compétences dans le cadre d'un partenariat multidimensionnel. Cela

veut dire accepter déjà l'idée que ces personnes ne sont pas nécessairement dans l'obligation de revenir vivre au Maroc pour cela, mais peuvent très bien être utiles au Maroc de là où elles se trouvent.

- Donc, la contribution au développement n'implique pas forcément le retour au pays...

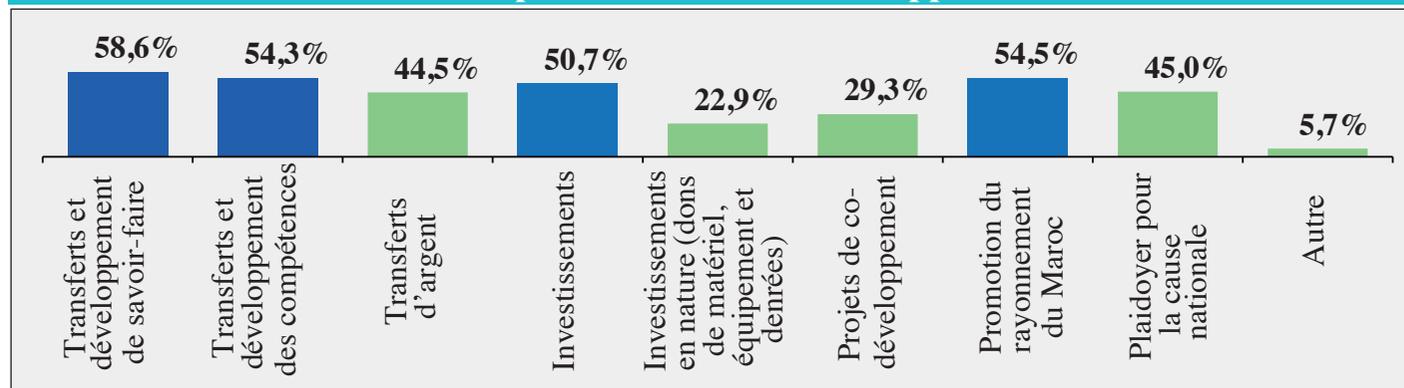
- Ecoutez, nous sommes dans un monde où l'immigration est circulaire, où cette diaspora elle-même bouge d'un pays à l'autre en fonction de ses projets de vie, de ses projets professionnels. Grâce à la révolution numérique, aujourd'hui on peut faire travailler des gens, on peut collaborer avec des acteurs dans tous les domaines, quel que soit leur pays de résidence. Le Maroc peut bénéficier de cette contribution, de ces talents en créant une véritable dynamique avec l'ensemble de l'écosystème qui de près ou de loin interagit avec notre diaspora. □

Propos recueillis par Fatima EI OUAFI

Des liens très forts avec «le bled», mais...



Perception des freins au développement



C'est principalement par le transfert des savoir-faire (58,6%) et des compétences (54,3%) et les investissements (50,7%) que les MdM sondés par le CESE expriment leur volonté de contribuer au développement du Maroc. La cause nationale et le transfert d'argent totalisent respectivement 45 et 44,5% (Source: CESE)

«Travailler ensemble pour la même cause»

«LA diaspora a un énorme potentiel et elle manifeste son envie de se mettre au service du développement du Maroc», affirme Jamal Belahrach, président de la Maison de la diaspora, structure d'accueil et de conseil créée officiellement en janvier 2023 par «d'anciens MRE». Sa mission, faciliter l'intégration économique et sociale des membres de la diaspora ayant fait le choix d'un retour ponctuel ou permanent et de créer un réseau mondial pour mobiliser les compétences dans les pays d'accueil et constituer des groupes d'influence efficaces. L'idée n'est pas de substituer aux institutions existantes (Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), Fondation Hassan II), mais de travailler ensemble pour la même cause. D'ailleurs, une convention de partenariat a été signée, le 5 juillet dernier, dans ce sens avec le CCME, présidé par Driss El Yazami (cf. www.leconomiste.com, édition du 7 juillet 2023). □

les limites de l'accès à l'information (50,42%) sont des freins à la contribution au développement du Maroc», confirme la saisine du CESE. Afin de mobiliser les compétences de MdM, le CESE recommande de prévoir dans l'arsenal législatif et réglementaire des dispositions facilitant la mobilité des compétences marocaines exerçant à l'étranger. Le développement, sur la base un partenariat public-privé, d'une plateforme digitale de gestion des compétences centrée sur les profils spécifiques des MdM et adressant les nouveaux métiers et les secteurs en tension au Maroc est aussi préconisé. □

plombent la volonté d'investir. «La lourdeur des services administratifs (76,98%), le manque de visibilité sur les opportunités d'investissement et

F.E.O.

Marhaba, vraiment!

DEPUIS les premières vagues d'émigration au début des années 1960, le Royaume a accordé une attention particulière à ses ressortissants partis travailler hors du Maroc. Réseau consulaire, Fédération des amicales des travailleurs marocains, associations des lauréats marocains, etc. les liens n'ont jamais été rompus. Créée en 1990, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger œuvre à renforcer cette relation privilégiée avec leur patrie tout en les aidant à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent du fait de leur émigration. Présidée par la princesse Lalla Meriem, la fondation propose ainsi de nombreux programmes dans les domaines économique, social, juridique et culturel au profit de la communauté marocaine établie hors du Maroc. Cet engagement se traduit particulièrement dans le domaine de l'enseignement de la langue arabe et la culture



Cet été, trois millions de compatriotes devraient venir au Maroc, selon les prévisions de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger (Ph. L'Economiste)

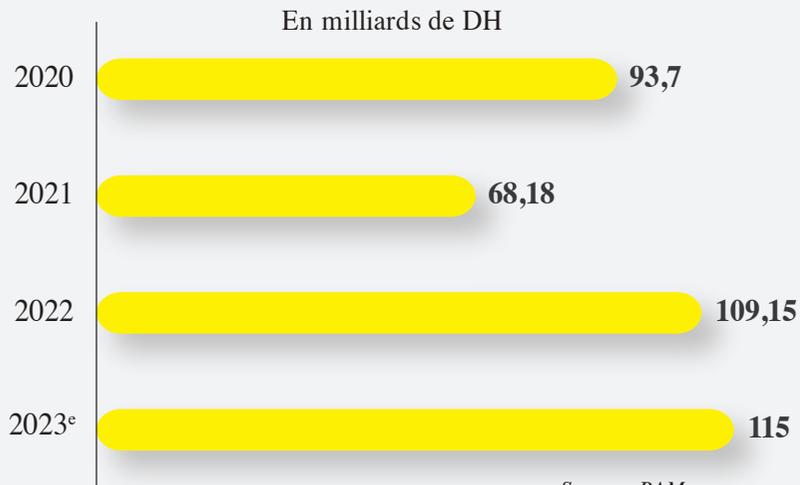
marocaine avec la mise à disposition de 550 enseignants dans les pays d'accueil. Ce programme touche plus de 75.000 bénéficiaires par an. Des imams sont également envoyés en mission pour accompagner la communauté marocaine, notamment durant le Ramadan. L'action de la fondation ne s'arrête pas là, puisque un accompagnement est proposé aux porteurs de projets d'investissement. Durant

la période estivale, l'opération Marhaba met à la disposition des MRE des cadres spécialisés en matière juridique et économique pour répondre à leur requête. Des instructions sont données à l'Administration, la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes et l'Agence de la conservation foncière pour leur faciliter les démarches durant leur séjour au Maroc. □

Restrictions sur les transferts des MRE

Des négociations en cours avec la Commission européenne

Évolution des transferts des MRE



Source: BAM



■ Les autorités marocaines mobilisées pour limiter les dégâts

■ Les premiers échanges sont positifs

LES transferts des Marocains résidant à l'étranger constituent une manne financière d'une importance capitale pour l'économie nationale. Dépassant les 100 milliards de dirhams annuellement, ils représentent environ 8% du produit intérieur brut (PIB) et contribuent à financer plus d'un tiers du déficit commercial du pays.

Au terme de l'exercice 2022, ils se sont établis à plus de 109,15 milliards de dirhams en 2022, contre 93,67 milliards de dirhams en 2021. Selon les dernières prévisions de Bank Al-Maghrib, il est prévu que les transferts des MRE atteignent encore un montant record, au terme de l'année en cours, de près de 115 milliards de dirhams.

Cette manne financière primordiale pour l'économie nationale est menacée par un projet de directive de l'Union européenne. Ladite directive prévoit d'interdire aux banques étrangères non établies dans l'Union européenne (UE) d'offrir directement des services bancaires de leur pays d'origine à leurs clients résidant dans les pays de l'UE. « Cette mesure pourrait impacter négativement l'activité des succursales des banques marocaines en Europe et par là même les transferts de la diaspora vers le pays d'origine », explique un banquier de la place. A l'origine, le texte devait cibler principalement

les banques britanniques à l'issue du Brexit. Ce qui fait dire à Abdellatif Jouahri, wali de Bank Al-Maghrib, qu'il est inacceptable d'impliquer le Maroc dans le différend entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Intervenant lors de la conférence de presse organisée à l'issue du dernier Conseil de la banque centrale, Jouahri a été rassurant sur ce sujet: « Nous suivons de très près ce dossier, gouvernement et banque centrale ». Ajoutant qu'ils avaient reçu des signaux positifs après les premiers échanges.

Mobilisation en force

Aux dernières nouvelles, les autorités marocaines ont entamé des négociations avec la Commission européenne relative à la directive CRD VI, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025. Ces négociations sont menées,

côté marocain, par les ministères des Affaires étrangères, de l'Économie et des Finances, la banque centrale et les groupes bancaires marocains. C'est dire l'importance de la mobilisation.

« Bien que la directive européenne ne semble pas directement concerner les transferts d'argent, mais plutôt les activités d'intermédiation des banques étrangères implantées sur leur territoire, ce durcissement aura, tout de même un impact considérable sur ces derniers », confie le banquier. Ajoutant que les banques, particulièrement françaises, lorgnent depuis pas mal de temps ces transferts. « 30% des 100 milliards de dirhams provenant des MRE viennent de la France. Ce qui représente un pactole d'un peu moins de 3 milliards d'euros par an. Ce qui explique la volonté des banques françaises d'avoir la mainmise sur cette manne », indique notre source.

Rappelons que le Maroc a déve-

loppé, depuis plusieurs décennies, une solide infrastructure bancaire s'appuyant sur une présence transnationale de proximité qui constitue un atout majeur pour l'accompagnement des Marocains de l'étranger dans leur pays de résidence. Les banques nationales sont présentes dans 27 pays du continent européen et disposent de filiales et succursales dans 7 pays européens. Ajouté à cela une cinquantaine de bureaux de représentation à travers différentes régions du globe. Plusieurs mesures ont été prises pour diversifier les canaux de transmission et réduire les coûts de transferts des MRE.

De leur côté, les banques marocaines installées en Europe ne comptent pas rester les bras croisés en attendant la fin des négociations. « Elles cherchent des solutions alternatives notamment le recours au digital », affirme la source bancaire. □

Fédoua TOUNASSI

Ce que prévoit la directive CRD VI

LA directive CRD VI, qui sera appliquée à partir du 1er janvier 2025, a pour objectif de réformer le traitement des succursales d'institutions de crédit des pays tiers au sein de l'Union européenne.

Elle exige des banques des pays tiers de créer une succursale dans chaque pays de l'UE où elles exercent une activité et leur interdit de commercialiser, sur leur sol, auprès des diasporas, les services

bancaires dont ces dernières ont besoin dans leur pays d'origine.

Pour rappel, l'intermédiation bancaire consiste à agir en tant qu'intermédiaire entre le pays d'accueil (où la banque est implantée) et le pays d'origine pour des services bancaires tels que l'ouverture de comptes et l'octroi de crédits. Dans le cas des banques marocaines établies en Europe, l'activité d'intermédiation leur permettait de proposer à leur clientèle MRE l'ouverture

de comptes au Maroc, l'octroi de crédits au Maroc par le biais de la banque et de bénéficier de tous les services de la banque au Maroc.

En conséquence, les filiales des banques marocaines établies en Europe ne seront plus autorisées à ouvrir des comptes au Maroc pour les clients d'origine marocaine, les MRE. Elles devront se limiter à ne fournir que des services bancaires européens et non étrangers. □